



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099884		1ere Gachée : 10:39 (1)		Date : 11/09/2026 012603068540		Zone : SOUS CENTRALE	
Quantité : 0.75 m3		Réf. commande(2) : 03.22.90.23.15		Véhicule : SC ESCLES		SOUS CENTRALE ESC	
Client : STPE STPE 10 ROUTE DE FORGES 80290 CHAPELLE /POIX				Chantier : SC SOUS CENTRALE fricamps		Chauffeur : SC Transport : SOUS CENTRAL	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
RETOUR centrale				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 0.35 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 0.75	
15:56							
Code Formule S918		Désignation(6)(8) BCP NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) AUCUNE	
				Classe chlorure 0.40 %		Consistance(7) S1 (10 à 40 mm)	
				Dmax 12			
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 300	
				Résistance caractéristique(4) AUCUNE			
Appellation commerciale : BCP 300 D12 S1 II 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 15°C	
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
						Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non